

# AMUNDI CAC 40 ESG UCITS ETF DR - EUR

REPORTING

Communication  
Publicitaire

31/03/2024

ACTION ■

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : (C) 131,59 (EUR)  
(D) 80,87 (EUR)

Date de VL et d'actif géré : 28/03/2024

Actif géré : 912,81 (millions EUR)

Code ISIN : (C) LU1681046931  
(D) LU1681047079

Type de Réplication : Physique

Indice de référence : 100% CAC 40 ESG

## Objectif d'investissement

AMUNDI CAC 40 ESG - UCITS ETF DR a pour objectif de répliquer au plus près l'évolution de l'indice CAC 40 ESG (dividendes nets réinvestis), à la hausse comme à la baisse. Cet ETF permet une exposition aux 40 valeurs phares de la place de Paris qui mettent en œuvre de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance au sein de l'Indice CAC Large 60 afin de réduire l'empreinte carbone pondérée et à améliorer le ratio vert/marron par rapport à l'Indice cadre. En outre, les sociétés dont l'activité est liée aux armes controversées, aux armes à feu civiles, à l'extraction de charbon thermique, à la production d'énergie alimentée au charbon, au sable bitumineux, au pétrole et au tabac sont exclues. Chaque composante est pondérée par sa capitalisation boursière flottante avec un plafond de 10 %.

Pour plus d'information concernant la méthodologie de l'indice, consultez le prospectus du fonds ou le KIID.

## Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



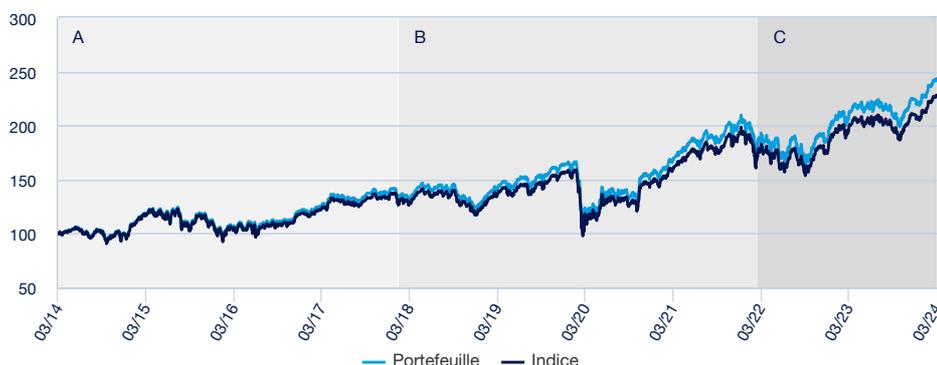
Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (VL) \* (Source : Fund Admin)



A : Sur la base des performances, de la date de lancement à la date d'absorption du Fonds français « AMUNDI ETF CAC 40 UCITS ETF DR » géré par Amundi Asset Management, et absorbé par « AMUNDI CAC 40 » le 14/02/2018.

B : Performance du Compartiment depuis la date de son lancement

C : Depuis cette date, le compartiment est passé du CAC 40 au CAC 40 ESG

### Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	13,44%	16,55%	20,28%
Volatilité de l'indice	13,46%	16,56%	20,29%
Tracking Error ex-post	0,26%	0,24%	0,26%
Ratio de sharpe	0,78	0,69	0,37

\* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 29/12/2023	1 mois 29/02/2024	3 mois 29/12/2023	1 an 31/03/2023	3 ans 31/03/2021	5 ans 29/03/2019	Depuis le 28/02/2003
Portefeuille	8,70%	3,07%	8,70%	14,14%	43,89%	71,70%	454,02%
Indice	8,74%	3,08%	8,74%	13,54%	41,94%	67,42%	405,84%
Ecart	-0,05%	-0,02%	-0,05%	0,59%	1,95%	4,29%	48,18%

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille	21,17%	-9,08%	31,61%	-5,15%	30,19%	-8,21%	12,51%	8,63%	11,74%	2,53%
Indice	20,55%	-9,54%	31,07%	-5,57%	29,24%	-8,88%	11,69%	7,67%	10,92%	1,73%
Ecart	0,62%	0,46%	0,53%	0,42%	0,95%	0,67%	0,82%	0,96%	0,82%	0,80%

\* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

ACTION ■

Rencontrez l'équipe



**Lionel Brafman**

Responsable Gestion Indicielle & Multistratégie



**Isabelle Lafargue**

Responsable Gestion Indicielle & Multistratégies –  
Fonds Régionaux



**Christophe Neves**

Gérant suppléant

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'Indice CAC 40 ESG est un indice d'actions représentatif des 40 principales sociétés démontrant de solides pratiques environnementales, sociales et de gouvernance au sein de l'Indice CAC Large 60 (Indice cadre) représentant les 60 principaux titres négociés sur la Bourse de Paris. L'Indice vise à générer une empreinte carbone pondérée réduite et à améliorer le ratio vert/brun par rapport à son Indice cadre.

Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Action**

Exposition : **Europe**

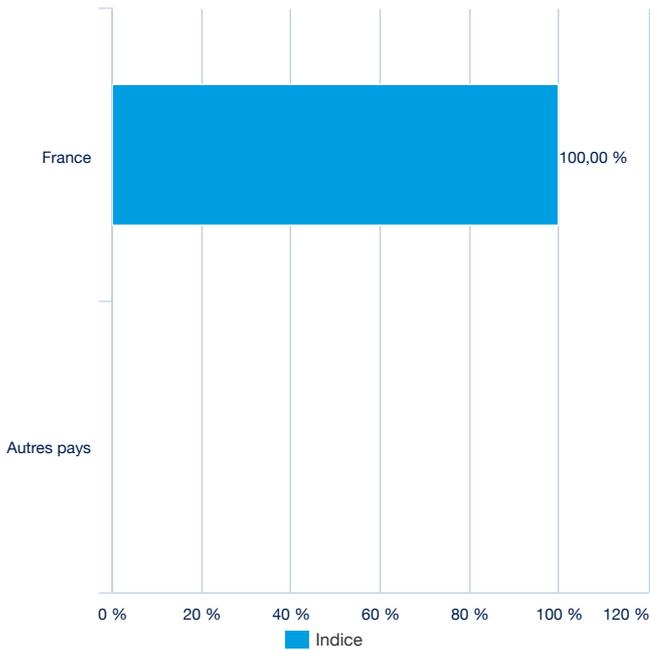
Devise de référence de l'indice : **EUR**

Nombre de valeurs : **40**

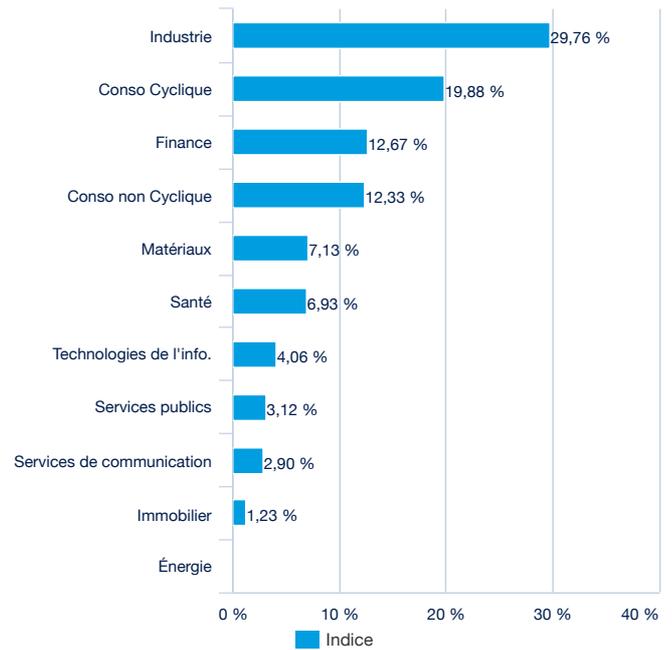
Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	9,54%
SCHNEIDER ELECT SE	8,04%
L OREAL	7,08%
SANOFI	6,93%
AIRBUS SE	6,77%
AIR LIQUIDE SA	6,76%
BNP PARIBAS	5,17%
SAFRAN SA	5,11%
HERMES INTERNATIONAL	5,01%
AXA SA	4,47%
<b>Total</b>	<b>64,88%</b>

Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)



Secteurs de l'indice (source : Amundi)



## ACTION ■

## Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS LUXEMBOURG
Date de création de la classe	14/02/2018
Date de la première VL	28/02/2003
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	-
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Code ISIN	(C) LU1681046931 (D) LU1681047079
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais courants	0,25% ( prélevés ) - 08/02/2023
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Clôture fiscale	Décembre
Teneur marché principal	BNP Paribas

## Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
BIVA	-	EUR	C40N	C40N MM	-	-	-
Deutsche Börse	9:00 - 17:30	EUR	GC40	GC40 GY	INC40	GC40.DE	INC40INAV.PA
Six Swiss Exchange	9:00 - 17:30	EUR	C40	C40 SW	INC40INAV.S	C40.S	.INC40
Borsa Italiana	9:00 - 17:30	EUR	C40	C40 IM	INC40INAV.MI	C40.MI	.INC40
Nyse Euronext Paris	9:05 - 17:35	EUR	C40	C40 FP	INC40	C40.PA	INC40INAV.PA

## Contact

## Contact ETF vente

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
UNITED KINGDOM (Retail)	+44 (0) 20 7 074 9598
UNITED KINGDOM (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

## Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

## Contact ETF Courtiers

BNP Paribas	+33 (0)1 40 14 60 01
Kepler Cheuvreux	+33 (0)1 53 65 35 25

## Contact Amundi

**Amundi ETF**  
90 bd Pasteur  
CS 21564  
75 730 Paris Cedex 15 - France  
**Hotline :** +33 (0)1 76 32 47 74  
info@amundiETF.com

## ACTION ■

**Fournisseurs d'indices**

Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous les droits de propriété (intellectuelle) à l'égard de l'indice. Euronext N.V. ou ses filiales ne sponsorisent pas et n'avalisent pas l'émission et l'offre du produit et n'ont aucun autre engagement à cet égard. Euronext N.V. et ses filiales déclinent toute responsabilité pour des inexactitudes des données sur lesquelles l'indice repose, pour des fautes, erreurs ou omissions dans le calcul et/ou la diffusion de l'indice, ou pour la manière dont il est appliqué en rapport avec son émission et son offre.

« CAC® » et « CAC 40® » sont des marques déposées d'Euronext N.V. ou de ses filiales.

**Avertissement**

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.